

Portent intégration et nomination de  
Monsieur KIBINGOU Joseph dans les ca-  
dres de la catégorie A hiérarchie 1, des  
Services Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

VISAS :

D.B.

- ✓/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
- ✓/u le décret n° 62/130/IF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- ✓/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- ✓/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- ✓/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- ✓/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- ✓/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- ✓/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- ✓/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- ✓/u le Protocole d'Accord du 29 Novembre 1980, signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie ;
- ✓/u la lettre n° 6160/MEN-EGEOC/DOB du 24 Septembre 1980 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature, constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

YH

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 29 Novembre 1980 susvisés, Monsieur KIBANGOU Joseph, né le 12 Décembre 1956 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Mines, obtenu à l'Institut des Mines de Pétrosani (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie 4, hiérarchie 1, des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

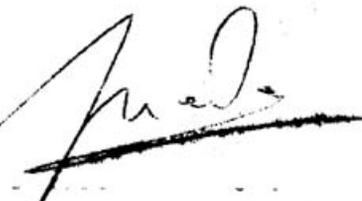
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 Février 1983

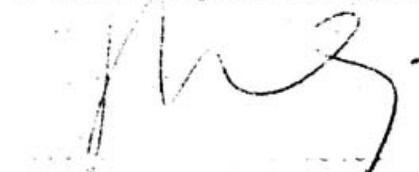
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et  
de l'Energie,

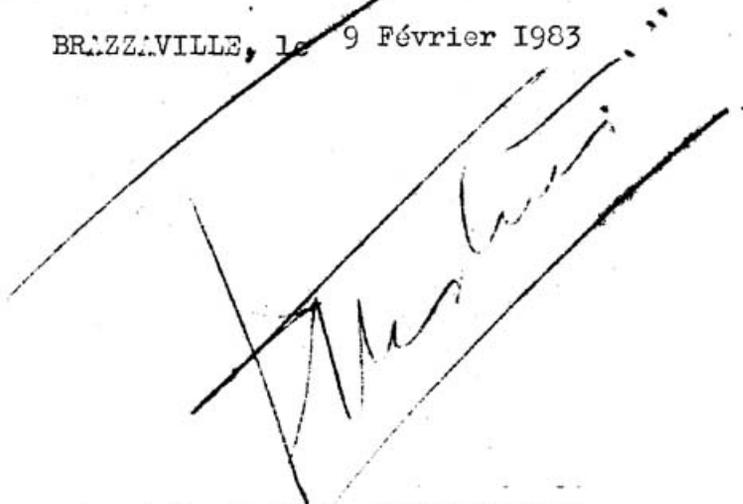


Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSICHA.-



Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

COPIES :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 1
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M.M.E..... 2
- D.G.M.E..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2./-